



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 110604

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'intérêt et l'importance de faire figurer, d'une manière explicite, dans les manuels scolaires la situation et le vécu des Alsaciens-Mosellans durant le second conflit mondial. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce propos. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

À l'école primaire, au collège ou au lycée, l'enseignement de l'histoire a pour finalité, entre autres, de permettre aux élèves d'accéder à une compréhension globale du monde dans lequel ils vivent. Les programmes scolaires établissent des choix autour de temps forts, leurs libellés, thèmes, commentaires, notions, sont nécessairement généraux et succincts. C'est ainsi que dans les classes de troisième et de première, la Seconde Guerre mondiale est étudiée, en tenant compte de l'âge et du niveau des élèves, au travers des problématiques induites par le thème « 1914-1945 : guerres, démocratie et totalitarisme ». En introduisant le thème « bilan et mémoires de la Seconde Guerre mondiale », les nouveaux programmes de la classe terminale des séries générales des lycées (mis en application depuis la rentrée 2004) ont, quant à eux, permis d'intégrer les développements d'une historiographie plus soucieuse aujourd'hui qu'hier de se pencher sur ce que l'on a pu appeler les « oubliés de l'histoire ». Pour la mise en oeuvre de ces programmes, les manuels scolaires sont d'importants auxiliaires pédagogiques que les éditeurs ont entière liberté de concevoir et dont la responsabilité de choix revient, par tradition républicaine, aux équipes pédagogiques. Les uns et les autres auront certainement à coeur de mettre à profit les recherches les plus récentes et d'utiliser la palette documentaire la plus large. À cet égard, les commentaires et les bibliographies indicatives contenus dans les documents d'accompagnement des programmes, la mise en ligne sur le site du centre régional de documentation pédagogique de Reims de l'important dossier consacré à l'enseignement des deux guerres mondiales et aux mémoires blessées, occultées ou refoulées et en particulier celle des combattants d'Alsace et de Moselle, témoignent de l'effort de réflexion et de formation qui a été entrepris ces dernières années. La direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives DMPA) du ministère de la défense ont, d'autre part, souhaité intensifier leur coopération et mieux soutenir les projets éducatifs centrés sur la mémoire des conflits contemporains ; l'étude des périodes d'annexion, l'analyse des conséquences qu'elles eurent pour les habitants d'Alsace-Lorraine y trouvent une place légitime.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110604

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12037

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1859